

**Projet: Ensemble pour l'enfance. Koulouna min Ajl Atoufoula
ENI/2020/421660**

Termes de référence

pour le recrutement d'un.e consultant.e pour l'élaboration d'un manuel de lignes directrices nationales pour la prise en charge des enfants abandonnés et à risque d'abandon et mère célibataires et d'une carte de services sociaux et publics de protection de ces cibles

Titre de la consultation	Consultant.e expert.e dans la protection de l'enfance au Maroc
Organisme	Association Amis des Enfants- Ai.Bi. Maroc
Lieu d'affectation	Rabat

1. Organisme : Ai.Bi. Maroc

Amis Des Enfants - Ai.Bi. Maroc est une association qui travaille au Maroc depuis 1994 avec des projets de coopération au développement au profit des enfants privés de soutien familial et qui sont accueillis dans des Maisons d'Enfants. Beaucoup d'entre eux ont dépassé l'âge de la majorité, d'autres sont en situation de handicap et il est très difficile de trouver une famille qui puisse prendre soin d'eux.

A partir de l'année 2006 Ai.Bi. Maroc a acheminé son projet de parrainage à distance au Maroc, qui est toujours en cours, en partenariat avec plusieurs associations qui gèrent des centres d'accueil pour enfants sans soutien familial.

En parallèle, Ai.Bi. Maroc mène des projets ayant pour but commun la protection et promotion des droits des enfants, déclinés en actions différentes et destinés à plusieurs

cibles, à savoir : les enfants sans protection familiale pour les accompagner dans leur parcours d'abandon, de vie à l'intérieur du centre et de réinsertion familiale, sociale et professionnelle ; les familles en situation de vulnérabilité et les mères cheffes de famille monoparentale afin de prévenir l'abandon de leurs enfants, ainsi que les enfants en contact avec la loi pour réparer aux conséquences de l'abandon et les accompagner vers une réintégration familiale et socioprofessionnelle.

De plus, Ai.Bi. Maroc poursuit des actions de plaidoyer en tant que membre de différents collectifs et réseaux associatifs de promotion et protection des droits des enfants, notamment : le Collectif Kafala Maroc (depuis 2011), le Collectif pour le Droit de l'Enfant à une Protection Familiale (depuis 2013) et la Plateforme CDE – Convention des Droits de l'Enfant - Maroc (dont elle détient officiellement le Secrétariat et ce dès son lancement officiel en Octobre 2017). Ces collectifs ont l'objectif commun de plaider pour l'amélioration des politiques de protection de l'enfance, notamment la Politique Publique Intégrée de Protection de l'Enfance au Maroc – PPIPEM, dans le respect des principes énoncés dans la Convention des Droits de l'Enfant (CDE).

2. Contexte

L'Etat marocain a réalisé des progrès importants dans le domaine de la protection de l'enfant depuis la signature et la ratification de la Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant et ses Protocoles facultatifs. Dans ce sens, le Royaume a mené des réformes audacieuses et a entamé le processus d'harmonisation de sa législation nationale avec les lois internationales. Pour être au niveau de ses obligations devant la communauté internationale, le Maroc n'a pas tardé à élaborer des stratégies et une politique publique conjointement avec les OSC (la PPIPEM – Politique Publique Intégrée de Protection de l'Enfance au Maroc) ainsi qu'à assurer la participation significative des enfants.

Toutefois, le phénomène de l'abandon des enfants reste aujourd'hui encore très répandu. Selon les données plus récentes collectées par l'UNICEF Maroc, on estime encore 100.000 enfants et jeunes abandonnés sur le territoire national et vivant dans des institutions qui ne garantissent pas une prise en charge adéquate et intégrée selon les standards internationaux. Ceci peut être expliqué par l'absence de procédures standardisées organisant la prise en charge des enfants et leur accompagnement dans les EPS ainsi que les services existant de protection des enfants abandonnés, ceux à risque d'abandon et des mères célibataires.

Dans ce contexte, il s'avère nécessaire d'intervenir à travers la création d'outils définissant la prise en charge des enfants institutionnalisés, mais aussi l'identification d'alternatives à l'institutionnalisation, et la formulation de lignes directrices garantissant une meilleure protection des cibles cités dans les paragraphes précédents. Non seulement, il est aussi nécessaire de produire des documents tels que des cartes de services qui puissent résumer

les informations dont nécessitent ces cibles, afin de rendre plus simple et disponible l'accès à l'information à grande échelle.

3. Projet : Ensemble Pour l'Enfance « Koulouna min aji atoufoula »

Le projet a l'objectif général de contribuer à une meilleure protection et assistance des enfants abandonnés et à risque d'abandon au Maroc. Ce projet vise plus spécifiquement à soutenir les services des EPS et des services sociaux publics dédiés à la protection des enfants abandonnés et à la prévention de l'abandon des enfants dans les régions Fès - Meknès et de l'Orientale, et de consolider les capacités des OSC dans ces régions du Maroc afin de les impliquer ultérieurement dans la protection de l'enfance et la prévention de l'abandon avec un focus sur les OSC gestionnaires des EPS. Finalement Koulouna min aji atoufoula a pour objectif de promouvoir la coordination entre acteurs étatiques et non étatiques engagés dans la protection de l'enfance et la prévention de l'abandon dans les régions Fès - Meknès et de l'Orientale, et de renforcer le plaidoyer national et international sur la protection des enfants abandonnés et la prévention de l'abandon au Maroc.

Cette action est menée par Ai.Bi. Maroc avec la collaboration de ses partenaires l'association Pionniers du Changement du Développement et la Culture à Oujda, Fondation Rita Zniber à Meknès, grâce au cofinancement de l'Union Européenne.

4. Objectifs de la consultation

La réalisation des lignes directrices nationales pour la prise en charge des enfants abandonnés et à risque d'abandon et des mères célibataires s'inscrit dans le cadre du projet « *Ensemble pour l'enfance. Koulouna min Aji Atoufoula* », mené par Ai.Bi. Maroc en partenariat avec Pionniers du Changement du Développement et la Culture et la Fondation Rita Zniber, grâce au cofinancement de l'Union Européenne.

Afin de doter les associations gérant des centres de protection de l'enfance, ainsi que les Organisations de la Société Civile engagées dans la protection de l'enfance au Maroc, d'un instrument commun pour l'amélioration de la prise en charge des enfants abandonnés et à risque d'abandon, ainsi que les mères célibataires, cette consultation vise à :

1. Réaliser un manuel contenant: a) l'analyse du contexte marocain sur l'abandon des enfants et la stigmatisation des mères célibataires ; b) un mapping des services sociaux et publics existants au niveau national dédiés à la protection des enfants abandonnés, des enfants à risque d'abandon ainsi que des mères célibataires ; c) les lignes directrices destinées aux associations qui gèrent des centres de protection de l'enfance ainsi que des OSC œuvrant dans ce domaine, sur la base des standards internationaux concernant la protection des enfants et des femmes vulnérables.

2. Élaborer une carte des services sociaux et publics dédiés à la protection des enfants abandonnés, des enfants à risque d'abandon et des mères célibataires.
3. Réaliser une formation visant le développement de compétences techniques sur la protection de l'enfance et de la prévention de l'abandon qui tient en considération les standards internationaux, les bonnes pratiques et le contenu des lignes directrices, destinée aux OSC membres de la Plateforme CDE Maroc.

5. Mission du/de la consultant.e

En ce qui concerne l'**élaboration du manuel des lignes directrices**, le/la consultant.e, sous la direction de l'équipe du projet, est appelé.e à :

- Élaborer une note technique pour la réalisation des lignes directrices (objectifs spécifiques, méthodologie de réalisation, chronogramme de la mission), en français ;
- La proposition d'une structure du document final des lignes directrices, qui devra inclure l'analyse du contexte marocain sur l'abandon des enfants et la stigmatisation des mères célibataires ; un focus sur la gestion des centres de protection de l'enfance tels que les EPS ainsi qu'une recherche d'alternatives à l'institutionnalisation ; un mapping des services sociaux et publics dédiés à la protection des enfants abandonnés, à risque d'abandon et des mères célibataires, en français ;
- La rédaction du manuel des lignes directrices provisoire en français ;
- La rédaction du manuel des lignes directrices définitif en français et en arabe.

En ce qui concerne la **réalisation de la carte des services sociaux et publics** dédiés à la protection des enfants abandonnés, des enfants à risque d'abandon et des mères célibataires, le/la consultant.e, sous la direction de l'équipe de projet est appelé.e à :

- Élaborer une note technique pour la réalisation de la carte des services concernant les villes déterminées par l'équipe de projet (objectifs spécifiques, méthodologie de réalisation, chronogramme de la mission), en français
- La détermination de la méthodologie de collecte des informations, en français
- La proposition de la structure de la carte des services, en français
- L'élaboration de la carte des services, en français et en arabe

En ce qui concerne la **formation des formateurs pour les OSC** membre de la Plateforme CDE Maroc, le/la consultant.e, sous la direction de l'équipe de projet est appelé.e à :

- Élaborer la note méthodologique, et le contenu de la formation (qui devra porter sur l'acquisition de compétences techniques sur la protection de l'enfance et la prévention de l'abandon à travers l'analyse des standards internationaux ainsi que la présentation du manuel des lignes directrices, ainsi que sur les techniques d'animation d'atelier), en français
- Animer la session de formation
- Elaborer le rapport final de formation, en français

6. Livrables

Le/la consultant.e est appelé.e à livrer les documents suivants :

Pour le manuel des lignes directrices :

- La note technique pour la réalisation des lignes directrices (objectifs spécifiques, méthodologie de réalisation, chronogramme de la mission), à remettre au préalable en français ;
- La proposition d'une structure du document final des lignes directrices, qui devra inclure l'analyse du contexte marocain sur l'abandon des enfants et la stigmatisation des mères célibataires ; un focus sur la gestion des centres de protection de l'enfance tels que les EPS ainsi qu'une recherche d'alternatives à l'institutionnalisation ; un mapping des services sociaux et publiques dédiés à la protection des enfants abandonnés, à risque d'abandon et des mères célibataires, après validation de la note méthodologique, en français
- Le manuel des lignes directrices provisoire en français
- Le manuel des lignes directrices final en français et en arabe après validation de la version provisoire

Pour la carte des services :

- La note technique pour la réalisation de la carte des services concernant les villes déterminées par l'équipe de projet (objectifs spécifiques, méthodologie de réalisation, chronogramme de la mission), à soumettre au préalable en français ;
- La détermination de la méthodologie de collecte des informations pour la réalisation de la carte des services, après validation de la note méthodologique en français ;

- La proposition de la structure de la carte des services, en français ;
- L'élaboration de la carte des services, en français et en arabe.

Pour la formation des OSC membres de la PCDE :

- La note méthodologique de la formation, en français
- Le contenu de la formation, en français
- Le rapport final de formation, en français.

7. Durée de la consultation

La consultation s'étalera sur 7 mois à partir de la date de signature du contrat et ayant pour date limite le 15 Mai 2022.

8. Profil de la consultant.e

Le.a candidat.e doit justifier de :

- Un diplôme universitaire en relation avec le sujet de l'élaboration du manuel des lignes directrices (droit, sciences sociales, droits humains, etc)
- Une expérience professionnelle d'au moins 5 ans en matière d'élaboration de documents similaires, tant en terme de lignes directrices que de carte de services ;
- Une connaissance solide des instruments internationaux régissant la protection des Droits de l'Enfant, notamment ceux ratifiés par le Maroc
- Une connaissance solide du domaine de l'enfance au Maroc
- Avoir une expérience dans des projets du domaine sociale et/ou coopération internationale serait un atout
- Une excellente capacité rédactionnelle et de synthèse
- Une excellente capacité d'analyse
- Avoir une expérience en animation de formations
- Souplesse et aptitude à être réactif aux demandes et recommandations du demandeur
- Une maîtrise de l'arabe et du français à l'oral et à l'écrit

9. Honoraires

Le montant total de la prestation doit inclure le montant global du coût de l'assistance technique en TTC comprenant les honoraires de la consultante, les déplacements, les coûts de logement et de restauration du consultant(e) si besoin.

10. Candidature

1. Eléments constitutifs du dossier de candidature

- Le CV de l'intéressé.e, et ses références accompagnées des attestations de travail et/ou de formations correspondantes et d'une lettre de motivation ;
- L'offre technique présentant les objectifs de la prestation, méthodologie de réalisation, le chronogramme pour chaque partie constituant l'objet de cette consultation ...
- Une description financière détaillée sur la prestation, prix unitaire, prix total de la prestation (TTC);
- Un dossier administratif du consultant(e) ou bureau de consulting comprenant entre autres une note de présentation des compétences et des références de la structure candidate, le numéro d'Identification Fiscale.

2. Dépôt des dossiers de candidature

Les dossiers de candidature sont à envoyer à l'adresse suivant : ymoujjane.aibimarc@gmail.com en CC à rabat.aibi@gmail.com En spécifiant en objet : «Consultation Lignes directrices_Carte des services_2.1» .

Date limite d'envoi des candidatures : le vendredi 19 Novembre 2021 à 00h00 Heure Maroc

Pour toute autre information complémentaire veuillez contacter :
Yasmine Moujjane : ymoujjane.aibimarc@gmail.com

Ai.Bi. Maroc souscrit au principe de l'équité, de la diversité et de l'inclusion.